



POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE SAS LAVOCAT - DOZIÈRES

Permanence téléphonique et intervention 7/7 jours - 24/24 heures

Portable : **06 03 41 16 03**



27 Grande Rue **10210 CHAOURCE** Tél : 03.25.73.97.91 Fax : 09.70.62.45.37

Mail : lavocat.dozieres@wanadoo.fr

Habilitation : N° 08-10-133 SIRET : 428 248 546 00023 ORIAS : 07029908

Représentant Légal : **Ludovic DOZIÈRES**



Obsèques de Monsieur ou Madame
DEVIS CREMATION 1er PRIX
Mise en bière au C.H. de TROYES
dans les 3 jours suivant le décès
service civil
Récupération de l'urne par la famille au crématorium
Dispersion des cendres par la famille

DEVIS CREMATION 1ER PRIX

10130 ERVY LE CHATEL

N° client : CREMATYPE

Devis n°0000010376 établi le 28/06/2022

Désignation	MT TTC	TVA
ORGANISATIONS ET DEMARCHES		
FORMALITES ADMINISTRATIVES	185,00	2
PERSONNEL - ASSISTANCE	50,00	2
TOTAL ORGANISATIONS ET DEMARCHES	235,00	
CERCUEIL - MISE EN BIERE ET FERMETURE		
8 CACHE VIS INCINERATION OR	5,44	2
* 4 POIGNEES LELIE OR	25,50	2
CAPITON INCINERATION BEIGE	43,00	2
* CUVETTE ETANCHE	51,50	2
* PLAQUE D'IDENTITE	50,00	2
* CERCUEIL INCINERATION PARISIEN PIN MASSIF	670,00	2
TOTAL CERCUEIL - MISE EN BIERE ET FERMETURE	845,44	
CEREMONIE		
PORTEUR(S) A LA CEREMONIE	91,00	2
MISE EN BIERE	50,00	2
CEREMONIE CIVILE	110,00	2
CORBILLARD AVEC CHAUFFEUR	421,00	1
TOTAL CEREMONIE	672,00	
CREMATION - REMISE DES CENDRES		

Désignation	MT TTC	TVA
* CREMATION A ROSIERES (CREMATORIUM) SANS RECUEILLEMENT	539,00	0
* URNE CINERAIRE	59,00	2
PLAQUE D'IDENTITE POUR URNE	35,00	2
TOTAL CREMATION - REMISE DES CENDRES	633,00	
TRANSPORT CORBILLARD		
PRISE EN CHARGE ET TRANSPORT APRES MISE EN BIERE	120,00	1
TOTAL TRANSPORT CORBILLARD	120,00	
TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE		
* HOUSSE SANITAIRE POUR TRANSPORT	60,00	2
TOTAL TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE	60,00	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 31 Décembre de l'année en cours

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
0	0,00	539,00	539,00
1	10,00	491,82	541,00
2	20,00	1237,87	1485,44
Total		2268,69	2565,44

Je soussigné DEVIS CREMATION 1ER PRIX demeurant 10130 ERVY LE CHATEL déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. DEVIS CREMATION 1ER PRIX en qualité de Conjoint

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par **LUDOVIC DOZIERES**

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.



POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE SAS LAVOCAT - DOZIÈRES

Permanence téléphonique et intervention 7/7 jours - 24/24 heures

Portable : **06 03 41 16 03**



27 Grande Rue **10210 CHAOURCE** Tél : 03.25.73.97.91 Fax : 09.70.62.45.37

Mail : lavocat.dozieres@wanadoo.fr

Habilitation : N° 08-10-133 SIRET : 428 248 546 00023 ORIAS : 07029908

Représentant Légal : **Ludovic DOZIÈRES**



Obsèques de : Monsieur ou Madame
DEVIS INHUMATION 1er PRIX
Mise en bière à C.H. DE TROYES
dans les 3 jours suivant le décès
Service civil
Inhumation au CIMETIERE D'ERVY LE CHATEL
sur une nouvelle concession
avec creusement d'une fosse 1 place

DEVIS INHUMATION 1er PRIX

10210 CHAOURCE

N° client : INHUMTYP

Devis n°009972 établi le 28/06/2022

Désignation	MT TTC	TVA
ORGANISATIONS ET DEMARCHES		
FORMALITES ADMINISTRATIVES	185,00	2
PERSONNEL - ASSISTANCE	50,00	2
TOTAL ORGANISATIONS ET DEMARCHES	235,00	
CERCUEIL - MISE EN BIERE ET FERMETURE		
* PARISIEN TEINTE CIRE CHENE MASSIF 27 mm BRUT	530,00	2
* PLAQUE D'IDENTITE	50,00	2
* CUVETTE ETANCHE	51,50	2
CAPITON 109 CHAMPAGNE	57,00	2
* 4 POIGNEES 1020 VIEUX BRONZE	66,00	2
10 CACHE VIS PRESSION VBR	12,00	2
2 POIGNEE 1020 VIEUX BRONZE	33,00	2
TOTAL CERCUEIL - MISE EN BIERE ET FERMETURE	799,50	
CEREMONIE		
3 PORTEUR(S) A LA CEREMONIE	273,00	2
CORBILLARD AVEC CHAUFFEUR	421,00	1
MISE EN BIERE	50,00	2
CEREMONIE CIVILE	110,00	2
TOTAL CEREMONIE	854,00	

Désignation	MT TTC	TVA
INHUMATION - TRAVAUX DE CIMETIERE		
CREUSEMENT D'UNE FOSSE SIMPLE	635,00	2
TOTAL INHUMATION - TRAVAUX DE CIMETIERE	635,00	
TRANSPORT CORBILLARD		
PRISE EN CHARGE ET TRANSPORT APRES MISE EN BIERE	120,00	1
TOTAL TRANSPORT CORBILLARD	120,00	
TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE		
* HOUSSE SANITAIRE POUR TRANSPORT	60,00	2
TOTAL TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE	60,00	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 31 Décembre de l'année en cours

	TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
1	10,00	491,82	49,18	541,00
2	20,00	1802,08	360,42	2162,50
Total		2293,90	409,60	2703,50

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par **LUDOVIC DOZIERES**

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.